

.b32 00279(F)

doc
CA1
EA677
98A63
FRE

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS
FINANCIÈRES ARABES ET ISLAMIQUES**

SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER ISLAMIQUE

PAR LEOPOLD BATTEL

**DIRECTION DU FINANCEMENT DES EXPORTATIONS (TBF)
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
JANVIER 1998**

TABLE DES MATIÈRES

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES ARABES
ET ISLAMIQUES/OPÉRATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES DANS
LES PAYS ISLAMIQUES

1. - Introduction
- Institutions financières arabes et islamiques
- Conséquences pour les entreprises canadiennes
- Secteur bancaire et financier islamique
2. Instruments bancaires et financiers dans les pays islamiques
3. Sociétés arabes de développement bilatéral
A) Fonds d'Abou Dhabi pour le développement
B) Fonds koweïtien pour le développement économique arabe
C) Fonds saoudien pour le développement
D) Société de bienfaisance et d'aide humanitaire Zayed Ben Sultan al-Nahyan
4. Établissements financiers multilatéraux arabes/islamiques
A) Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles
B) Fonds arabe pour le développement économique et social
C) Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies
D) Société arabe d'investissement
E) Programme arabe de financement des exportations
F) Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
G) Société interarabe de garantie des investissements
H) The International Islamic Relief Organization
I) Banque islamique de développement
J) Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole
K) Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international

53945909

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

AUG 25 1998
AOUT

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

English version available on request

ISBN 0-622-26-001-2

No. du catalogue: E2 - 177 / 1998 F

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS
FINANCIÈRES ARABES ET ISLAMIQUES/
SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER ISLAMIQUE

INTRODUCTION

Le présent rapport contient de l'information sur les diverses institutions financières arabes et islamiques, y compris les fonds de développement situés dans les pays du Golfe (Abou Dhabi, Koweït et Arabie saoudite). Le Fonds de l'OPEP, à Vienne, est inclus, car les pays arabes exportateurs de pétrole y apportent une importante contribution et le Fonds participe à des réunions consultatives avec d'autres fonds de développement arabes et islamiques. Outre des renseignements sur la structure organisationnelle de ces institutions et sur leurs règles et méthodes d'approvisionnement, le rapport traite du financement des projets de privatisation de l'infrastructure. Nous espérons qu'il contribuera à la découverte d'occasions d'affaires directes pour les entreprises canadiennes.

En raison de l'importance croissante des sources privées de financement pour les programmes de privatisation dans la région et dans les pays en développement, nous examinons le système bancaire islamique et les démarches novatrices qu'il adopte en fonction des nouvelles tendances sur les marchés mondiaux. Les banques islamiques jouent un rôle de plus en plus important, à titre de fournisseurs de capitaux, dans le développement économique de la région et même dans d'autres pays qui ont une importante population islamique. Il sera essentiel pour les entreprises et les institutions financières canadiennes de comprendre ce rôle lorsque le mode de structuration financière d'une transaction ou d'un projet se révélera crucial pour la conclusion d'un marché.

Institutions financières arabes et islamiques

Les pays du Golfe - notamment les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), soit Bahreïn, le Koweït, le Qatar, Oman, Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, dont 40 % du PNB dépend, dans certains cas, des revenus du secteur énergétique (pétrole) - ont déployé des efforts considérables pour diversifier leur économie et la rendre moins dépendante du pétrole, en adoptant plusieurs mesures destinées à favoriser le commerce et les investissements dans la région. Les investissements dans le secteur de la fabrication ont beaucoup augmenté depuis deux ans, et il semble que la région se rétablisse progressivement des contrecoups de la guerre du Golfe. L'année 1996 a été marquée par des innovations et par des efforts axés sur l'intégration économique régionale dans le monde arabe et les pays du CCG : les membres du CCG ont décidé

d'harmoniser leurs barrières tarifaires au commerce et de promouvoir la coopération économique entre les États membres; la Ligue arabe a réclamé la création d'une zone de libre-échange, d'ici l'an 2008, par le biais de la mise en oeuvre de l'accord commercial inter-arabe; le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) a entrepris des travaux préparatoires en vue de créer un organe de financement pour les projets de l'entreprise privée (voir le rapport sur le FADES); un service de développement des entreprises a été mis sur pied à la Banque islamique de développement et le Fonds monétaire arabe a créé à Bahreïn une agence d'évaluation du crédit qui fournira des évaluations aux institutions financières arabes.

Ces initiatives ont été accompagnées de réformes qui visaient à favoriser l'expansion des marchés financiers arabes et à relier ces marchés entre eux, à améliorer les codes d'investissement et les incitations à l'investissement, à diversifier l'assiette du revenu (Bahreïn est en train de devenir un important centre financier dans la région, les EAU et Oman mettent graduellement en valeur leur secteur touristique), à libéraliser les politiques relatives aux taux d'intérêt et aux taux de change et, enfin, à adopter des programmes de privatisation. Ces nouvelles mesures témoignent d'un engagement régional dans le sens de la libéralisation du commerce interarabe, de la promotion de la croissance et de l'accélération, dans une certaine mesure, du rythme de l'intégration économique panarabe. On prend de plus en plus conscience du poids financier que représente le groupe régional arabe, de sa ferme volonté d'utiliser ses revenus pour investir dans le développement économique des pays membres et de son désir de disposer à l'avenir d'une base d'investissement et d'une source de revenu plus solides et plus diversifiées.

Fait digne de mention, la majorité des fonds de développement et des institutions financières régionales arabes et islamiques sont établis dans trois pays du Golfe: l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis; les exceptions à la règle sont la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) et l'AAAID (Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles), qui sont établies au Soudan. Plusieurs oeuvres de bienfaisance privées et religieuses viennent compléter le tableau des vastes ressources financières disponibles pour l'aide au développement ou l'intégration et le développement économiques arabes.

Conséquences pour les entreprises canadiennes

Les activités collectives des institutions financières arabes dans les domaines des finances et du développement représentent de substantielles sources de financement pour des projets réalisés partout dans le monde, ce qui se traduit par d'importantes occasions d'affaires pour les entreprises, les fournisseurs et les experts-conseils canadiens, à condition que ceux-ci comprennent à fond les mécanismes, la structure et les méthodes propres à chaque institution. De plus, les gens d'affaires canadiens doivent saisir toute l'importance du réseautage, des partenariats et de la formation d'alliances stratégiques avec des entreprises ou des personnes établies sur place. Les contacts personnels et les relations à long terme sont la clé de l'établissement d'une solide base commerciale dans la région. Dans la plupart des cas, le mode de fonctionnement et le mandat de ces fonds ne sont pas conçus pour exclure une participation internationale et ne créent aucune entrave particulière à une participation accrue des entreprises canadiennes. Contrairement à certaines croyances, l'admissibilité des pays bénéficiaires ne se limite pas aux pays arabes ou islamiques, sauf dans le cas du Fonds arabe pour le développement économique et social et, dans une certaine mesure, de la Banque islamique de développement.

Les entreprises canadiennes doivent également avoir conscience des activités de consultation constantes ou, du moins, fréquentes que mènent ces fonds pour assurer une utilisation efficace des ressources arabes. Les fonds de développement mentionnés dans le présent rapport, notamment le Fonds de l'OPEP, la BADEA et le Fonds monétaire arabe, se réunissent régulièrement pour se consulter sur des sujets d'intérêt commun, discuter de stratégies de cofinancement, coordonner des projets, organiser des missions conjointes, assurer un suivi à l'égard des projets cofinancés, échanger de l'information et des opinions sur diverses questions financières et même comparer les listes de projets soumis par les pays bénéficiaires en vue de déterminer lequel des fonds se prête le mieux à un type donné de projet.

Ce processus de consultation est également renforcé par les exigences de chaque fonds en matière de cofinancement (la plupart ne financent que jusqu'à 50 % du coût d'un projet), ces exigences étant destinées à réduire le risque. La plaque tournante de cette structure de consultation est le Secrétariat de coordination du Groupe des institutions nationales et régionales arabes, qui fait partie du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). Par conséquent, lorsqu'il faut obtenir un financement pour une importante

portion d'un projet, il faut s'adresser à plusieurs institutions. Ayant une connaissance raisonnable de la situation basée sur la description de chaque institution donnée dans le présent rapport, une entreprise canadienne pourra conseiller son ou ses clients sur le fonds auquel il convient de s'adresser; elle pourra également explorer pour le compte de son client les possibilités de financement auprès du Secrétariat de coordination.

Étant donné que la préférence, pour l'approvisionnement, est souvent accordée à des ressortissants des pays bénéficiaires et donateurs, on conseille aux experts-conseils et aux entrepreneurs de faire équipe, comme nous l'avons dit plus haut, avec des partenaires locaux. Les experts-conseils devraient dûment s'inscrire auprès de chaque institution, mais ne doivent en aucun cas omettre le FADES, en raison du système normalisé d'inscription que ce fonds s'apprête à mettre en place.

Les fabricants et fournisseurs devraient envoyer des brochures et des références. Comme il n'y a pas d'assise industrielle diversifiée à protéger dans les pays donateurs, le traitement préférentiel national ne devrait pas constituer un sujet de préoccupation pour les fournisseurs et les fabricants. De plus, l'élaboration de devis descriptifs canadiens par des experts-conseils dans des documents relatifs aux appels d'offres n'a fait l'objet d'aucune opposition des donateurs et peut être très avantageuse pour les fournisseurs canadiens.

De façon générale, le personnel interne qualifié est peu nombreux et l'expertise n'est pas aisément disponible dans chaque secteur; en conséquence, les institutions ont de la difficulté à adopter de façon soutenue une attitude interventionniste pour tous les projets et elles se déchargent d'une grande partie du travail sur les pays bénéficiaires et sur des experts-conseils. Les Canadiens auraient grandement avantage à concentrer également leurs efforts sur le démarchage auprès des organismes d'exécution locaux, particulièrement en Afrique francophone et dans les Caraïbes, où la présence et l'expertise canadiennes sont bien établies et reconnues. Étonnamment, de nombreux fonds possèdent des listes d'entreprises canadiennes avec lesquelles ils ont déjà collaboré; les capacités canadiennes sont bien acceptées et, en général, toutes les institutions se sont montrées désireuses de faire affaire avec les Canadiens.

Les institutions arabes qui s'occupent de développement portent progressivement leur attention sur la promotion de l'entreprise privée à titre d'important moteur de croissance, comme en

témoigne la récente création de services ou de fonds de développement des entreprises. Bien qu'ils en soient encore à leurs débuts, ces programmes sont susceptibles d'évoluer rapidement dans le sillage des projets de la SFI et des autres projets de type privatisation. Les entreprises canadiennes devraient chercher à saisir rapidement l'occasion que représente cette nouvelle tendance en créant et en parrainant leurs propres projets de concert avec des partenaires du secteur privé.

Secteur bancaire et financier islamique

À l'origine, la croissance du secteur bancaire et financier islamique a coïncidé avec les excédents de recettes des pays islamiques exportateurs de pétrole. Plus récemment, la mondialisation de l'économie, la libéralisation de la circulation des capitaux et la privatisation ont ouvert la voie à l'expansion du secteur financier islamique. En raison de la prolifération des besoins de capitaux liés à des projets d'infrastructure au Moyen-Orient et en Asie, les promoteurs de projets doivent de plus en plus recourir au financement par le secteur privé. Les banques islamiques ont accueilli les opérations de financement de projets comme des modes d'investissement à long terme acceptables du point de vue religieux, même si elles sont encore aux prises avec les incidences de cette formule et avec divers aspects du rendement du capital. Ces banques ont un degré relativement élevé de liquidité et ont d'ordinaire un taux de croissance à deux chiffres. On s'attend à ce que le secteur bancaire islamique, qui ne manque pas de capitaux, poursuive son expansion.

Il existe un nombre estimatif de 140 institutions financières islamiques qui possèdent un actif total de plus de 101 milliards de dollars US et des capitaux de 5 milliards de dollars US dans plus de 40 pays offrant une quelconque forme de services financiers islamiques. Bon nombre d'entre elles sont situées au Soudan, au Pakistan et en Indonésie, mais les plus importantes sur le plan de l'actif sont concentrées à Bahreïn, au Koweït, en Arabie saoudite et en Iran. Abou Dhabi vient tout juste de mettre sur pied une banque de ce genre; l'émirat de Dubaï possède, lui, une banque dynamique depuis 1975. Bahreïn compte à elle seule 11 institutions financières islamiques, dont une a été créée en 1996 par Citibank. Diverses autres institutions financières occidentales ont emboîté le pas en offrant des fonds communs de placement islamiques et d'autres produits d'investissement en vue d'attirer des liquidités de ce marché en expansion. Le caractère de plus en plus évolué des banques islamiques amène un nombre croissant de Musulmans à y investir.

Le système financier islamique est fondé sur la prohibition absolue du versement ou de l'obtention d'un quelconque taux de rendement prédéterminé et garanti. Cela exclut d'emblée la notion de frais d'intérêt et interdit le recours à des instruments d'emprunt. Le système encourage le partage du risque, favorise l'esprit d'initiative, décourage les comportements spéculatifs et met l'accent sur le caractère sacré des contrats. Certaines banques qui ne sont pas entièrement « islamiques » ont un créneau islamique qui leur permet de répondre aux besoins de leurs clients musulmans.

Les banques islamiques ont recours aux instruments financiers islamiques décrits plus loin, c'est-à-dire la participation au capital (identique aux fonds communs de placement traditionnels), les transactions sur marchandises et le crédit-bail. L'avenir du secteur financier islamique semble être radieux, partiellement en raison de la tendance à la privatisation que l'on constate dans certains pays musulmans comme l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, ainsi que dans des pays islamiques à forte croissance comme la Malaisie et l'Indonésie, où la demande de produits financiers islamiques augmente rapidement.

Même si le secteur financier islamique s'accorde bien avec le financement de projets, les observateurs ne s'attendent pas à ce que des projets de plus de 200 millions de dollars soient financés uniquement par des fonds islamiques. Étant donné les besoins de capitaux liés à bon nombre de projets, particulièrement dans le secteur pétrolier et gazier au Moyen-Orient, il faudra dans la plupart des cas allier les produits financiers islamiques et le financement traditionnel. Le secteur financier islamique a relativement peu d'expérience dans le financement de projets et le financement de la privatisation, qui présupposent un engagement à long terme qui n'est pas caractéristique des coutumes bancaires islamiques. Sur le plan de la participation à des ententes de financement de projet, le défi peut-être le plus déroutant auquel font face les banques islamiques réside dans la préférence des investisseurs islamiques pour les investissements à court terme, alors que les projets construction-exploitation-transfert, par exemple, sont des entreprises à long terme.

En dépit de la concurrence qui s'intensifie sur le marché et du nombre graduellement croissant d'ententes innovatrices, l'expansion additionnelle du secteur financier islamique dépendra du succès avec lequel les banques islamiques accroîtront leur capacité de trouver des solutions à leurs lacunes. Leur rythme d'innovation reste lent, elles ont besoin de nouveaux instruments, et l'uniformisation de la

réglementation et de la législation reste à faire. La création d'un marché interbancaire représente un autre défi et, enfin, les principes religieux appliqués par les divers conseils de la Charia (veillant du respect de la loi musulmane) manquent d'uniformité. Néanmoins, les banques islamiques commencent à avoir plus l'esprit d'initiative. Certains établissements ont réuni des fonds pour des projets précis ou constitué des groupements spéciaux de fonds qui sont affectés au financement de divers projets. Certaines institutions prévoient créer des instruments de placement de type fiducie à participation unitaire ou fonds commun de placement à l'intention des investisseurs à long terme.

Les institutions internationales et régionales collaborent avec le secteur financier islamique et envisagent de mettre en place divers produits et de recourir à la syndication pour améliorer le financement de projets. La SFI a réalisé au Moyen-Orient et au Pakistan diverses opérations conformes aux principes islamiques. En dernière analyse, la titrisation («securitization») pourrait s'avérer la solution la plus appropriée. Les banques seront en mesure de conclure un bail pour un projet et d'émettre des titres négociables. Avec l'expansion de la titrisation, la clientèle des systèmes financiers islamiques s'accroîtra, tandis que les investisseurs institutionnels, ayant accès à une structure d'échéances plus diversifiée, seront attirés vers le marché; et la gestion actif-passif deviendra une réalité.

Le secteur bancaire canadien et les entreprises canadiennes en général auront à s'adapter rapidement à cette tendance, sans quoi ils risquent de rester à l'écart d'un secteur lucratif et d'un mode de financement probablement crucial sur un marché (le secteur bancaire islamique) qui devrait atteindre 100 milliards de dollars d'ici l'an 2000.

Leopold Battel
Directeur adjoint
Direction du financement à l'exportation
Section IFI/TBF
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Janvier 1998

INSTRUMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS DANS LES PAYS ISLAMIQUES

Dans les pays islamiques, les opérations bancaires sont assujetties à un ensemble de règles et de lois qui font partie de la Loi musulmane, appelée la Charia. Dans ces pays, la Charia régit non seulement les questions financières, mais aussi les questions d'ordre social, politique et culturel. Les grands principes ci-dessous caractérisent le système financier islamique.

- Il est interdit d'exiger des intérêts. Cette interdiction (appelée « riba ») s'appuie sur des arguments de justice sociale contre la spéculation. Les profits résultant du travail et de l'exploitation d'une entreprise sont jugés parfaitement acceptables, mais on considère que le fait d'exiger des intérêts dont le montant est fixé ou préétabli sans tenir compte des résultats d'une opération commerciale, a des effets de distorsion sur la création de la richesse et sur la productivité.
- En matière de partage des risques, on privilégie le rôle de l'investisseur par rapport à celui du prêteur ou du créancier. Les risques et les profits sont partagés entre celui qui fournit le capital et l'entrepreneur.
- L'argent est considéré comme un capital « en puissance » jusqu'à ce qu'il se transforme en capital réel en servant à financer une activité productive. La Charia reconnaît la valeur de rendement de l'argent (valeur que l'argent acquiert en raison du passage du temps), mais uniquement lorsque cet argent n'est pas utilisé comme capital en puissance.
- Tout comportement spéculatif est strictement interdit, particulièrement à l'occasion d'opérations extrêmement risquées.
- Les contrats ont un caractère sacré. Il est essentiel de respecter les obligations contractuelles et de divulguer l'information concernant les contrats pour réduire les risques de diffusion asymétrique de l'information et pour préserver la moralité.
- On ne peut investir que dans des activités non interdites par la Charia (on ne peut donc investir par exemple dans des entreprises dont les activités ont un rapport avec l'alcool, le jeu ou la viande de porc).

Pour se conformer à ces principes, le secteur financier islamique a dû concevoir des produits et des instruments financiers spéciaux.

Mudaraba : Convention de partage de profits suivant laquelle la banque fournit le capital, tandis que le client fournit les biens, les services de gestion ou le savoir-faire. On décide à l'avance, pour chaque investissement, de la façon dont les profits et les risques seront partagés. C'est la banque qui assume les pertes, sauf si on peut prouver que le client a fait preuve de négligence ou n'a pas respecté ses obligations. Comme la période d'échéance est de courte à moyenne, cet instrument convient davantage au financement des activités commerciales.

Musharaka : Coentreprise de partage de profits entre la banque et le client, suivant laquelle les deux parties fournissent une partie du capital et prévoyant que les profits ou les pertes seront partagés en proportion du capital investi. Cette formule de participation aux bénéfices est utilisée pour financer le fonds de roulement à moyen terme et à long terme et les immobilisations.

Murabaha : Convention de financement commercial à court terme suivant laquelle la banque achète des biens pour le compte du client, puis les revend à ce dernier, qui en devient propriétaire à une date préétablie et à un prix comprenant une marge bénéficiaire convenue.

Ijara : Formule de location fondée sur le partage des risques. Il est possible de louer les biens très coûteux tels que le matériel industriel, les avions et les bateaux, ce qui évite d'avoir à en assumer le plein coût en capital. La banque achète le bien et en devient propriétaire. Le client devient propriétaire du bien à la fin de la période de location suivant les conditions préalablement convenues.

Istisna'a : Il s'agit d'un crédit fournisseur ou d'un outil de démarrage. Suivant ce mode de financement, la banque fournit l'équipement, les produits industriels ou les matières premières dont le client a besoin. Cette formule est particulièrement indiquée pour financer des immeubles, des projets de construction ou des usines. Une fois le projet mené à terme, la propriété du bien est cédée au client contre un engagement de paiement différé dont les conditions ont été préalablement établies.

Bay'mu'ajjal : Vente à paiement différé qui permet à un acheteur d'entrer en possession de biens sans délai et de les payer à une date ultérieure convenue. Le montant dû peut être remboursé en une seule fois ou par versements périodiques.

Bay'salam : Vente à livraison différée similaire à un contrat à terme suivant laquelle la livraison du produit est reportée à une date ultérieure contre paiement sur le marché au comptant.

Qard Hassan : (prêts sans intérêt) et Zakat (aumônes). Les prêts sans intérêts sont consentis pour financer des activités d'aide humanitaire et sociale. Les modalités de remboursement sont convenues par les deux parties et aucun intérêt n'est exigé par la banque. La plupart des banques islamiques financent ainsi des activités charitables.

Leopold Battel/TBF
Janvier 1998

Sources : Banque islamique Faysal, Banque islamique de Dubaï, Banque islamique de développement et National Commercial Bank.

FONDS D'ABOU DHABI POUR LE DÉVELOPPEMENT

B.P. 814, Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : (971)-2 725800; Téléc. : (971)-2 728890

Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement a été établi en 1971. Le Fonds est administré par une société de développement autonome du gouvernement d'Abou Dhabi dont l'objectif est de favoriser la croissance économique des pays en développement en accordant des prêts pour des projets, des garanties, des subventions d'aide technique et des prêts avec participation au capital. Le Fonds est financé uniquement par l'émirat d'Abou Dhabi, un des sept émirats des Émirats arabes unis. Il s'agit donc d'un instrument de politique étrangère sur lequel l'émirat exerce un plein contrôle.

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi administrent d'autres programmes d'aide au développement financés par cet émirat.

Le Fonds est administré par un conseil d'administration, un Comité de direction et un directeur général. Ce dernier ainsi que tous les membres du conseil et du comité sont des fonctionnaires du gouvernement. Le président du conseil d'administration, Son Altesse le cheik Khalifa Ben Zayed al-Nahyan, prince héritier d'Abou Dhabi, établit les grandes orientations pour le Fonds. Le comité de direction joue un rôle important dans le choix des bénéficiaires des prêts.

Au début, le Fonds servait uniquement à aider des pays arabes. Cependant, en 1974, les ressources de l'État ayant connu une augmentation importante, on a commencé à se servir du fonds pour financer des activités dans tous les pays en développement. Actuellement, 47 pays, notamment d'Afrique et d'Asie, bénéficient de l'aide du Fonds. Ainsi, 80,5 % du montant total des prêts accordés va aux pays arabes, tandis que les pays d'Asie et d'Afrique reçoivent respectivement 9,5 et 7 % de ce montant. Le reste de l'argent, c'est-à-dire 3 %, a été prêté à des pays comme Malte et la Turquie.

Bien que le Fonds ne soit pas réservé au financement de certaines activités, l'aide a jusqu'à maintenant été axée sur les infrastructures, l'agriculture et le secteur de l'industrie. Près de la moitié de l'aide totale accordée visait les industries minière et manufacturière, tandis que près du quart de cette somme a servi à financer des activités liées à l'alimentation en électricité et en eau. Les secteurs du transport, des communications, des pêches et du développement rural ont aussi bénéficié des interventions du Fonds.

À la fin de juin 1997, plus de 113 prêts avaient été accordés dans le cadre du Fonds d'Abou Dhabi, pour un montant total de 6,5 milliards de dirhams (2,6 milliards de dollars canadiens).

De plus, à la fin de mai 1997, le montant total des subventions versées à 11 pays arabes et africains dans le cadre du Fonds atteignait 186 millions de dollars canadiens. Le montant des prêts avec participation au capital s'établissait à 182 millions de dollars canadiens et celui des prêts et des subventions administrées pour le compte du gouvernement atteignait 2,2 milliards de dollars canadiens.

L'échéance des prêts consentis dans le cadre du Fonds varie de 10 à 25 ans, selon le pays bénéficiaire et la nature du projet financé, et un différé d'amortissement de 3 à 10 ans est prévu. Les taux d'intérêt, qui comprennent des frais de 0,5 %, se situent entre 2 et 6 %.

Les modalités de chaque opération de prêt sont établies par le conseil d'administration. Des conditions plus avantageuses sont accordées pour les projets d'infrastructure et de développement rural; les conditions sont moins avantageuses pour les projets liés aux secteurs de l'industrie et du tourisme. En règle générale, les prêts sont consentis pour de grands projets d'infrastructure, tandis que les subventions sont accordées pour des projets sociaux. Le Fonds ne finance pas des programmes.

Les prêts sont accordés à un gouvernement, à une compagnie ou à un organisme public avec la garantie du gouvernement d'Abou Dhabi. Les achats sont assujettis aux procédures internationales d'appel d'offres.

Les responsables du Fonds consultent régulièrement ceux des autres fonds de développement arabes tels que le Fonds koweïtien pour le développement, le Fonds saoudien pour le développement et le Fonds arabe pour le développement. Des responsables du Fonds d'Abou Dhabi font aussi partie du groupe de coordination des organismes arabes de développement national et régional.

Les pays qui veulent obtenir de l'aide doivent faire parvenir leur demande directement au directeur général du Fonds. Après avoir évalué la viabilité économique et technique d'un projet, les responsables du Fonds soumettent leurs recommandations à l'approbation du comité de direction.

Le Fonds d'Abou Dhabi dispose d'un capital d'apport d'environ 581 millions de dollars US. Il n'y a pas de programme de prêt annuel. Suivant l'acte constitutif du Fonds, on ne peut consacrer plus de 10 % de ce capital à un seul projet et on ne peut pas non plus financer plus de la moitié du coût total d'un projet.

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi ont collaboré avec l'ACDI dans le passé. Ils concluent aussi des accords de

cofinancement avec ceux d'autres fonds arabes et avec la Banque mondiale.

Intérêt pour les entreprises canadiennes

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi connaissent bien les entreprises canadiennes et leur savoir-faire. Ils aimeraient que plus d'entreprises canadiennes leur fassent des propositions, avec le même dynamisme qu'ils constatent chez les consultants et les entreprises d'Asie et de l'Europe. Ils tiennent absolument à tenir à jour leurs listes de consultants et de fournisseurs et examineraient avec intérêt les propositions de Canadiens qui voudraient faire régulièrement affaire avec eux. On a notamment besoin du savoir-faire d'entreprises francophones pour travailler en Afrique de l'Ouest, où on parle le français. Les responsables du Fonds utilisent actuellement le système d'inscription DACON de la Banque mondiale pour leurs recherches. Bien entendu, les représentants des entreprises qui se rendent sur place ont l'avantage d'établir des rapports personnels avec les responsables du Fonds. Sauf pour les grands projets qui exigent des appels d'offres, les travaux débutent souvent rapidement, si bien que les entreprises connues et déjà inscrites ont un avantage sur leurs concurrents. Les entreprises intéressées doivent remplir les formules de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et les envoyer à l'adresse ci-dessous:

Directeur général
Service des opérations et des prêts
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement
B.P. 814
Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : (971)-2 725800; Téléc. : (971)-2 728890

FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (FKDEA)

P.O. Box 2921, 13030 Safat, Koweit
Tél. : (965) 246-8800 241-8980
Télec. : (965) 241-9060/90/91/92

À présent dans sa trente-sixième année d'existence, le Fonds koweïtien a été la première des institutions de financement du développement créées par les pays membres de l'OPEP. À l'origine, il avait pour mandat de financer des projets de développement dans les autres pays arabes; d'où le terme « arabe » qui figure dans son nom. En 1974, tous les pays en développement sont devenus admissibles au Fonds à la suite d'une augmentation massive du capital de celui-ci. Le FKDEA aide les pays en développement à poursuivre leur développement économique en accordant des prêts, des garanties et des subventions, de même qu'en fournissant les subventions d'aide technique requises pour faciliter la mise en oeuvre de plans de développement.

L'aide financière totale consentie par le FKDEA au cours de la période 1992-1996, dans le cadre de 490 prêts, s'élevait à 2 507 millions de dinars koweïtiens (environ 11 532 millions de dollars canadiens). On comptait au total 86 pays bénéficiaires de ces prêts, dont 16 pays arabes, 35 pays africains, 22 pays asiatiques et européens et 9 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Pour ce qui est de la répartition sectorielle globale des prêts totaux engagés depuis l'entrée en activité du Fonds, le secteur des transports et des communications se classait au premier rang (32 %); il était suivi du secteur de l'énergie (23 %), du secteur industriel (17 %), du secteur agricole (18 %), du secteur de l'adduction d'eau et de l'évacuation des eaux d'égout (9 %) et des autres secteurs (1 %). Récemment, en 1997, le secteur de l'eau a dépassé celui de l'agriculture (13 %, comparativement à 8 %). Le FKDEA a également accordé 25 millions de dollars US au Fonds pour la Palestine de la Banque mondiale, en vue de la réalisation de projets dans le secteur social.

Sur le plan des conditions des prêts accordés par le FKDEA, l'échéance varie entre 12 et 55 ans et le délai de grâce, entre 3 et 6 ans; les taux d'intérêt (y compris des frais de service annuels de 0,5 %) se situaient entre 0,5 et 7,0 %. Les conditions de ces prêts comportent un élément de subvention touchant une proportion de 16 à 85 % de la valeur des prêts. Le Fonds koweïtien ne finance pas, en règle générale, les coûts locaux et sa part du financement d'un projet ne doit pas dépasser 50 %. Ces restrictions peuvent être abandonnées au besoin. Le Fonds n'est pas engagé pour l'instant dans l'aide à

l'entreprise privée, exception faite des cas où les institutions du pays aident les PME et les micro-entreprises (micro-crédit).

Le Fonds koweïtien contribue également aux ressources des institutions multilatérales de développement. Ses contributions totales aux autres institutions s'élevaient à 944 millions de dollars US à la fin de 1996 et étaient réparties entre le Fonds arabe, la BADEA, la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement, la Compagnie inter-arabe pour la garantie des investissements, l'Association internationale de développement (AID) et le FIDA. Le FKDEA collabore avec plusieurs institutions nationales, régionales et internationales de développement en vue de coordonner les efforts et la participation dans le domaine du financement de projets. En conséquence, le Fonds a cofinancé 261 projets avec des institutions de ce genre en 1996. On estime que le cofinancement correspond à environ 44 % du montant total de l'aide financière dispensée par le Fonds.

Deux fois par année, le groupe de coordination des institutions nationales et régionales de développement se réunit. Ce groupe comprend le Fonds koweïtien, le Fonds d'Abou Dhabi, le Fonds de l'Arabie saoudite et le Fonds arabe (ce dernier constituant le secrétariat), de même que le Fonds de l'OPEP pour le développement international (établi à Vienne) et la Banque islamique de développement. Le FKDEA, du fait qu'il est le membre le plus ancien (1961) et qu'il est reconnu comme étant le mieux pourvu en personnel, assume souvent un rôle de chef de file. Il serait donc avantageux pour les Canadiens qui cherchent à obtenir un financement régional conjoint de tenter d'intéresser le FKDEA à chercher des possibilités de cofinancement avec ses institutions soeurs.

Outre le financement de projets, le Fonds fournit un financement pour des études de préinvestissement et de faisabilité dans le cadre de son mandat d'aide technique. Certaines sociétés canadiennes d'experts-conseils ont tiré parti de ce mécanisme, mais les possibilités d'une participation plus intensive sont très grandes. Le Fonds a pour politique de transformer le prêt d'aide technique en prêt de projet si le projet se réalise; sinon, le prêt d'aide est considéré comme une subvention non remboursable.

Le Fonds est chargé de la gestion des subventions directement accordées par l'État du Koweït et, à ce titre, il est un organe de la politique étrangère de l'État, sous réserve du fait qu'un projet doit être jugé viable pour être étudié. Cela a créé de nouvelles possibilités pour les sociétés canadiennes étant donné que de nombreux pays des Caraïbes, par exemple, qui sont

facilement accessibles pour le Canada, sont maintenant encouragées à tenter d'obtenir un financement pour des projets. Comme ce n'est pas depuis longtemps que ces pays obtiennent des fonds du FKDEA, les chances du Canada de tirer parti de ces nouvelles possibilités sont aussi bonnes que celles des concurrents.

Le cycle des projets est semblable à celui de la Banque mondiale, mais il est plus rapide et moins complexe. L'évaluation du projet est essentiellement assurée par un spécialiste sur place, qui obtient au besoin une aide de l'extérieur. Encore une fois, c'est là un avantage pour les entreprises canadiennes qui connaissent bien les modalités de la Banque mondiale et les diverses parties responsables de chaque phase du cycle des projets. Le FKDEA tient une liste d'experts-conseils (et non de fournisseurs) qui peut être utilisée directement ou dont peut se servir le pays bénéficiaire, lequel a normalement son mot à dire dans le processus de sélection. L'inscription est un impératif. Il faut envoyer directement au Fonds l'information nécessaire et les curriculum vitae. On peut se procurer un exemplaire de la formule d'inscription auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou auprès de l'ambassade au Koweït. On peut également obtenir de l'information sur les projets qui sont sur le point de s'engager dans le cycle. Les entreprises canadiennes qui possèdent de l'expérience dans les relations avec les pays bénéficiaires éventuels devraient encourager ceux-ci à adopter la même démarche auprès du FKDEA qu'auprès des autres institutions multilatérales de développement et les inciter à demander des prêts.

Lorsqu'une étude est financée par le Fonds, l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire doit soumettre une liste restreinte de dix sociétés d'experts-conseils de divers pays, liste qui doit être approuvée par le Fonds. On accorde la préférence aux firmes locales et koweïtiennes, de même qu'aux firmes koweïtiennes ayant formé une coentreprise avec des experts-conseils étrangers, étant donné qu'il s'agit d'un fonds d'aide bilatérale semblable à l'ACDI. De toute évidence, il serait judicieux, pour les experts-conseils canadiens qui sont des nouveaux venus dans cette région du monde, de chercher à conclure des alliances ou des partenariats avec des entreprises koweïtiennes. Au moment de la sélection d'une société d'experts-conseils, on attribue 80 % des points à l'expertise technique et 20 % des points à la proposition financière; on accorde 7 % en sus si l'expert-conseil est un ressortissant koweïtien. Cette mesure représenterait un avantage additionnel pour les Canadiens dans les secteurs de haute technicité.

Le FKDEA a noué des relations positives à long terme avec le Canada. Le directeur exécutif du Canada à la Banque africaine de développement représente également le Koweït. L'ACDI a, à l'occasion, cofinancé des projets avec le Fonds.

Leopold Battel/TBF
Janvier 1998

FONDS SAOUDIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT (FSD)

B.P. 50483, Riyad 11523

Royaume d'Arabie saoudite

Tél. : (966) 1 464-0292; Téléc. : (966) 1 464-7450

Établi en 1974, le Fonds saoudien pour le développement (FSD) consent des prêts à des conditions de faveur pour le financement de projets qui contribuent au bien-être social et économique des pays bénéficiaires. Bien que tous les pays en développement soient admissibles, l'aide est accordée en priorité aux pays les moins développés, plus particulièrement aux pays à faible revenu et à ceux qui doivent faire face aux situations les plus difficiles.

Les conditions des prêts du FSD varient suivant la nature du projet visé et la situation économique du pays bénéficiaire. Le Fonds accorde de l'aide uniquement sous forme de prêts à conditions de faveur dont les taux d'intérêt moyens se situent entre 2 et 2,5 %, ce qui représente un élément de libéralité réel (subventions) de 65 à 70 %. Le FSD ne peut financer plus de la moitié du coût total d'un projet et le montant total de l'aide financière accordée à un pays ne doit pas dépasser 10 % du capital du Fonds, actuellement de 10 milliards de dollars US. À la fin de 1996, le Fonds avait signé des conventions de prêts d'un montant total de près de 6 milliards de dollars US avec 64 pays.

Si le FSD a pour politique de concentrer son aide dans les pays les moins développés, il n'accorde la préférence ou la priorité à aucune région ou secteur. Le Fonds tient compte comme il se doit des priorités des pays bénéficiaires et ne consent de prêts qu'aux états souverains. Il peut accepter de financer un projet du secteur privé, mais uniquement avec l'accord du pays bénéficiaire, qui doit en outre signer la convention de prêt. Le Fonds intervient principalement dans les secteurs suivants : énergie (49 % de l'aide); agriculture et irrigation (34 %); et équipements collectifs (17 %). Actuellement, 75 % des prêts sont consentis en Afrique et 25 %, en Asie. Les pays arabes devraient bénéficier d'une part plus importante de cette aide dans l'avenir. Le Liban a reçu récemment des prêts importants. Des prêts ont aussi été consentis à d'autres pays arabes tels que les pays du Maghreb, le Yémen et l'Égypte. Dans le continent africain, l'aide est concentrée principalement en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. En Asie, le Népal et le Bangladesh sont les principaux pays bénéficiaires. Les pays qui sont en retard dans le remboursement des prêts qui leur ont été consentis ne sont plus admissibles à l'aide offerte par le Fonds.

Le FSD a pour politique de participer au financement de la plupart de ses projets, le plus souvent avec d'autres fonds

bilatéraux ou régionaux arabes ou islamiques, mais également avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et même l'ACDI.

Les achats ne sont pas liés et les exigences de l'Appel d'offres international s'appliquent. Il n'y a pas de marche à suivre uniforme pour les projets; chaque cas est traité individuellement, et le FSD ne communique pas d'information sur ses achats. Apparemment, le Fonds délègue le gros de la responsabilité concernant l'administration du projet au pays bénéficiaire, ne jouant lui-même qu'un rôle très général et indépendant. Il a un rôle tout aussi limité dans le processus de détermination préalable de la compétence et d'établissement de la liste restreinte des soumissionnaires. Ainsi, il est peu utile de faire des propositions au FSD. Il est préférable pour les entreprises canadiennes d'examiner les possibilités avec le pays bénéficiaire. Les entreprises qui souhaitent faire des soumissions pour des projets financés par le FSD doivent faire connaître leurs compétences et obtenir une invitation à soumissionner de l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire. On peut toutefois obtenir de l'information grâce à la liste publiée deux fois par an par le Secrétariat de coordination des organismes d'aide au développement arabes et régionaux à la suite des réunions de consultation de ces organismes, qui sont habituellement tenues au Koweït, au siège du Fonds arabe pour le développement économique et social.

Dans certains cas, le FSD peut présenter une liste restreinte de soumissionnaires aux pays bénéficiaires qui en font la demande. Le Fonds tient une liste de compagnies enregistrées – surtout des consultants – valable pour trois ans. On peut obtenir des formules d'inscription auprès du Fonds en écrivant au service technique de l'organisme. Les consultants doivent absolument s'inscrire, tandis que les entrepreneurs n'ont qu'à envoyer des brochures. Le FSD est jusqu'à maintenant satisfait de ses rapports avec des entreprises canadiennes.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ET D'AIDE HUMANITAIRE ZAYED BEN SULTAN
AL-NAHYAN

B.P. 41355

Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Tél. : (971-2) 656700

Télec. : (971-2) 657571

La Société de bienfaisance a été établie il y a quatre ans, à l'initiative personnelle du chef de l'État des Émirats arabes unis, l'Émir Zayed. La Société finance des projets de petite et de moyenne envergure (mosquées, centres culturels, aide alimentaire, hôpitaux, médicaments, matériel pour les personnes handicapées, etc.). Elle coopère avec la Croix-Rouge, des organisations non gouvernementales et le Haut-commissariat pour les réfugiés dans le cadre de projets d'aide humanitaire.

La Société Zayed dispose d'un capital d'un milliard de dollars, dont le tiers de capital libéré.

Il n'existe normalement aucune restriction quant aux bénéficiaires, à condition que le projet financé serve une cause humanitaire. Les organisations non gouvernementales ou les consultants qui travaillent dans le secteur de l'aide humanitaire peuvent suggérer à un pays bénéficiaire éventuel de faire une proposition à la Société. Les fournisseurs peuvent faire de même. L'aide offerte par la Société a pris, par exemple, la forme de médicaments en Iraq et en Bosnie, de tentes pour des réfugiés et de denrées alimentaires pour les réfugiés iraniens. C'est normalement l'Émir qui prend les décisions concernant les projets.

En principe, la Société peut accepter les propositions soumises par des organisations non gouvernementales canadiennes. À première vue, les possibilités pour les entreprises canadiennes de faire directement affaire avec la Société sont minces, mais il s'agit d'une organisation qui est relativement récente et qui pourrait éventuellement modifier ses modes d'intervention, par exemple en achetant elle-même les médicaments et les denrées alimentaires pour les expédier directement aux bénéficiaires. Les propositions de projet doivent être envoyées directement au directeur général de la Société, à l'adresse indiquée ci-dessus.

AUTORITÉ ARABE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLES (AAAID)

P.O. Box 2102 Khartoum, Soudan
Tél. : (249-11) 773-752/3, 780-777
Télec. : (249-11) 770-600

L'AAAID est un organe d'investissement formé de 15 pays arabes et qui vise à améliorer la sécurité alimentaire dans les pays arabes et à mettre en valeur les ressources agricoles dans les États membres. Pendant de nombreuses années, l'Autorité a axé ses efforts sur la réalisation de projets agricoles au Soudan par l'entremise d'une participation au capital.

En avril 1994, l'Autorité a modifié ses priorités et décidé d'étudier les ressources agricoles ainsi que le potentiel de développement agricole et de réalisation d'activités connexes dans d'autres États membres. Elle a pour mandat d'investir dans toutes les formes de production agricole et d'activités connexes, en particulier les suivantes : restauration des sol; production végétale, animale et piscicole; pâturages; foresterie; transport, stockage, mise en marché, exportation et transformation des produits agricoles; tous les intrants nécessaires à la production agricole.

L'AAAID avait à la fin de 1996 un capital autorisé de 500 millions de dollars US, dont 333 millions avaient été versés. Toujours à la fin de 1996, ses engagements cumulatifs atteignaient 358,7 millions de dollars US et ses décaissements, 291 millions de dollars US.

L'AAAID a créé plusieurs sociétés au Soudan. Sa participation à leur capital correspondait à 106,1 millions de dollars à la fin de 1996. Ces sociétés sont les suivantes : Arab Company for Agricultural Production and Processing Ltd. (ACAPP), Arab Sudanese Vegetable Oil Co. (ASVOC), Arab Sudanese Blue Nile Agricultural Co. Ltd. (ASBNAC), Kenana Sugar Co. et, enfin, une ferme pilote de production de semences améliorées.

En 1985, le conseil des actionnaires a adopté une résolution réclamant l'expansion des activités de l'AAAID aux autres États membres. L'Autorité participe maintenant à des projets en Irak, au Koweït, au Qatar, en Tunisie, en Mauritanie, au Maroc, en Arabie saoudite et dans les Emirats arabes unis.

Fonds arabe pour le développement économique et social (Fonds arabe)

B.P. 21923
Safat 13080, Koweit
Tél. : (965) 484-4500
Télec. : (965) 481-57150/60/70

Le Fonds arabe pour le développement économique et social est un organisme de financement régional arabe juridiquement indépendant qui a été établi en 1968, mais qui n'est entré en activité qu'en 1974. Le Fonds arabe fournit des prêts et des services d'aide technique pour la réalisation de projets qui s'inscrivent dans l'esprit des programmes de développement des pays arabes. Les 22 pays membres de la Ligue des États arabes, à l'exception du Koweit, de l'Arabie Saoudite, du Qatar et des Émirats arabes unis - donc des États les plus riches aux États les plus pauvres -, en ont bénéficié jusqu'à maintenant. Le Fonds sert à financer des projets uniquement dans les pays arabes.

Le capital libéré du Fonds est de plus de 3 milliards de dollars et la valeur totale des prêts consentis est d'environ 10 milliards de dollars. Les principaux actionnaires sont l'Arabie Saoudite, le Koweit et les Émirats arabes unis.

L'Irak, le Soudan et la Somalie ont été exclus du Fonds en 1993. La Palestine et la Jordanie en sont des membres actifs et sont admissibles aux prêts accordés dans le cadre du Fonds.

Le Fonds arabe consent des prêts tant aux gouvernements qu'aux organismes et établissements publics et privés à des conditions de faveur, en accordant la préférence aux projets qui ont une importance cruciale pour le monde arabe et aux projets conjoints auxquels participent plusieurs pays arabes. Il encourage l'investissement de capitaux publics et privés d'une manière propre à favoriser le développement et la croissance de l'économie arabe.

Prêts. Il s'agit de prêts à long terme prévoyant un différé d'amortissement égal à la durée de mise en oeuvre du projet, plus un an; les taux d'intérêt varient entre 3 %, pour les pays les plus pauvres, et 4,5 % pour les autres pays et la période de remboursement maximale se situe entre 22 et 25 ans. Les prêts servent principalement à financer des projets d'infrastructure. Le montant des prêts consentis en 1996 a été d'environ 1 224 millions de dollars canadiens. Neuf pays arabes ont bénéficié de ces prêts. En 1996, l'accent a été mis sur les projets liés à l'électricité, auxquels on a consacré 57,4 % du montant total des prêts. On a aussi financé des projets dans le secteur de l'agriculture et du développement rural (13,7 % des prêts), des réseaux de distribution d'eau et d'égout (10,5 %)

et du transport et des télécommunications (4,95 %) ainsi que dans différents autres domaines (13,5 %). Pour la période allant de 1974 à 1996, les sommes versées en cofinancement par le Fonds arabe ont représenté 31 % du montant total des prêts consentis aux organismes arabes, régionaux et internationaux. En raison de l'importance du secteur de l'électricité, la technologie et le savoir-faire des Canadiens sont bien connus et favorablement perçus. Hydro-Québec International travaille maintenant depuis plus de dix ans avec le Fonds arabe et participe actuellement à des études en vue de la mise en place d'un réseau interarabe de transport de l'électricité. Hydro-Ontario a aussi déjà travaillé avec le Fonds.

Subventions. Il s'agit principalement de subventions d'aide technique accordées pour la réalisation d'études de faisabilité ainsi que de projets de nature économique, sociale et culturelle, pour la mise en oeuvre de programmes de soutien administratif et de formation, pour le développement de programmes d'ordinateur de même que pour la mise en place de programmes de préservation du patrimoine arabe et de secours d'urgence. En 1996, le montant total des subventions versées a atteint près de 14 millions de dollars canadiens, dont 42,3 % a été consacré à l'amélioration des programmes de soutien administratif et de formation.

La démarche adoptée est comparable à celle de la Banque mondiale : étude de faisabilité, évaluation du projet, étude détaillée, visite des lieux, mise au point des derniers détails et accord initial, rapport final et signature (habituellement dans le pays bénéficiaire). Cependant, les choses se déroulent d'une façon plus simple et plus rapide dans le cas du Fonds, tout étant normalement terminé en six mois, en moyenne. Les règles de l'appel d'offres international s'appliquent. Le pays bénéficiaire propose des entreprises, les choix devant être approuvés par le Fonds. Dans le cas des projets particulièrement complexes, on applique un processus de présélection. Le Fonds peut parfois avoir recours à des ressources de l'extérieur; il assume rarement plus de 40 % du financement des projets et fait appel à des entreprises de l'extérieur pour les évaluations. Les entreprises canadiennes devraient donc, lorsqu'il y a lieu, inviter les pays bénéficiaires à s'adresser au Fonds arabe pour obtenir des fonds supplémentaires pour les projets bien intégrés (qui forment un tout). Le Fonds, dans la mesure où il remplit un rôle de coordination pour les autres fonds arabes, peut aussi être utile pour trouver des sources de co-financement.

On recommande aux consultants (et à certains fournisseurs) de s'inscrire en écrivant directement au service technique du Fonds. L'organisation travaille actuellement à l'établissement d'un système d'inscription normalisé qui devrait être accepté et utilisé par tous les fonds de développement du monde arabe.

Un tel système permettra d'établir un point de contact unique pour tous les fonds ainsi que d'éliminer les redondances et d'améliorer l'efficacité. Normalement, les pays présentent une liste restreinte de projets que les responsables du Fonds examinent et commentent, en tenant compte des intérêts des différents nationaux et du prix. On peut obtenir de l'information sur les projets visés une fois que l'accord initial entre le Fonds et le pays bénéficiaire a été signé. Le Fonds publie normalement un communiqué officiel, et le projet est annoncé publiquement dans le pays bénéficiaire. En règle générale, il n'y a pas encore eu d'appel d'offres et il n'est pas trop tard pour présenter une soumission à cette étape.

Fait à signaler, le Fonds arabe mettra en place en 1998 une « succursale » privée analogue à celle de la Société financière internationale, mais qui continuera de faire partie de sa structure actuelle. Le conseil d'administration a approuvé l'affectation de 500 millions de dollars US à la mise en marche des activités du nouveau service, qui sera administré par trois directeurs. Le Fonds aura une participation dans des projets du secteur privé et dans des compagnies, encouragera le financement en consortium et fournira des garanties. Pour cela, le Fonds traitera directement avec le secteur privé et aucune forme d'approbation ou de garantie de la part du gouvernement bénéficiaire ne sera requise. Une fois que le nouveau service sera entré en activité, il pourrait offrir d'intéressantes possibilités en matière de financement par actions, possibilité que les entreprises canadiennes qui participent à des projets de privatisation des infrastructures dans un pays arabe bénéficiaire auraient avantage à examiner de près avec leurs partenaires locaux.

La structure du Fonds arabe a été simplifiée et on a éliminé la séparation traditionnelle entre les différents pays et secteurs de responsabilité. Le service technique examine les projets et en surveille la réalisation à toutes les étapes. Le Fonds arabe a la réputation d'être l'organisme arabe dont les frais généraux sont les moins élevés et on souligne l'efficacité de son secrétariat de coordination.

Le Fonds arabe est en effet le siège du groupe de coordination des organismes nationaux et régionaux arabes, où l'on échange des idées et où l'on discute de politiques et d'interventions en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide offerte dans le monde arabe; le Fonds fournit aussi au groupe l'appui requis. Le Fonds arabe conclut également des accords de cofinancement avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Fait à signaler, les responsables du Fonds arabe se réunissent deux fois par an avec les responsables des autres fonds arabes et islamiques, y compris ceux du Fonds de l'OPEP, afin de prendre des décisions concernant les projets qu'il convient de financer collectivement et ainsi éviter les recoupements et

favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources arabes. Une description sommaire de tous les projets approuvés par chaque fonds arabe et islamique est publiée à la suite de ces réunions. On y trouve l'information courante sur les projets pour lesquels on est prêt à lancer un appel d'offres international. On peut obtenir le document en question en s'adressant à l'ambassade du Canada au Koweït.

Leopold Battel/TBF
Janvier 1998

PROGRAMME ARABE DU GOLFE POUR LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT
DES NATIONS UNIES (AGFUND)

B.P. 18371, Riyad 11415, Arabie Saoudite
Tél. : (966-1) 4416240/4413235; Téléc. : (966-1) 4412963

L'AGFUND coordonne l'aide offerte par les États membres du Golfe arabe à 17 organismes des Nations Unies et s'assure que les projets financés dans le cadre du programme respectent certains principes humanitaires. L'État de Bahreïn, l'Iraq, le Koweït, le Sultanat d'Oman, le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis contribuent au financement de l'AGFUND, qui a été établi à l'initiative de Son Altesse Royale le Prince Talal ben Abdul-Aziz al-Saud d'Arabie Saoudite.

L'AGFUND fournit aussi de l'aide à un certain nombre d'organisations non gouvernementales arabes. Toute l'aide financière accordée dans le cadre de l'AGFUND l'est sous forme de subventions. La limite des subventions est fixée à la moitié du coût d'un projet. Les projets financés concernent l'éducation, la santé, l'alimentation, l'eau et les services sanitaires, l'aide aux personnes handicapées et l'environnement. L'aide offerte est principalement axée sur les mères et les enfants. Depuis la création de l'AGFUND, en 1981, près de 200 millions de dollars US ont été versés dans 125 pays. Le Prince Talal, qui est aussi le président de l'AGFUND, a demandé qu'on accorde une attention toute particulière aux Palestiniens des territoires occupés et du sud du Liban.

L'AGFUND assure aussi la formation de personnel et d'enseignants, mais n'intervient pas dans les pays aux prises avec des guerres, des luttes internes ou d'autres désordres. Chaque année, les 17 organismes des Nations Unies se partagent entre 3 et 4 millions de dollars US de subventions provenant du Fonds. Depuis sa création, l'AGFUND a consacré 60 millions de dollars US à plus de 60 projets menés avec l'UNICEF.

Le Conseil arabe d'aide à l'enfance et de développement, qui est un pendant de l'AGFUND ayant son siège en Égypte, travaille uniquement avec les ONG. À Tunis, l'AGFUND collabore avec le Centre de recherche sur les femmes arabes. Il joue aussi un rôle important dans le Centre de formation professionnelle de Turin, en Italie, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

L'AGFUND est administré par trois responsables aidés dans leur tâche par du personnel administratif et de soutien, ce qui ne représente en tout que 25 personnes. Comme ces responsables ne s'occupent pas de la gestion des projets, ils doivent engager des personnes de l'extérieur pour évaluer les projets

cofinancés avec des organismes des Nations Unies. On a souvent besoin à cet égard de consultants ayant une formation et des compétences dans les domaines de la santé et de l'éducation de base. Les consultants canadiens intéressés peuvent s'inscrire auprès de l'AGFUND en écrivant directement au Directeur des programmes, B.P. 18731, Riyad, téléc. : (966-1) 4412963.

Leopold Battel/TBF
Janvier 1998

SOCIÉTÉ ARABE D'INVESTISSEMENT

B.P. 4009, Riyad 11491, Arabie Saoudite
Tél. : (966) 1 4760601; Téléc. : (966) 1 4760514

La Société arabe d'investissement (SAI) est une société de commandite par actions panarabe établie en 1974 qui appartient aux gouvernements de 15 États arabes et dispose d'un capital libéré de 360 millions de dollars US. Le Liban et l'Algérie ont présenté une demande d'adhésion. La Société a pour principale responsabilité d'investir dans des fonds arabes utilisés pour la formation de ressources arabes dans différents secteurs économiques en se fondant sur les indicateurs économiques et commerciaux pertinents, de manière à assurer le soutien et la croissance de l'économie dans le monde arabe. La Société bénéficie de l'ensemble des garanties et des avantages prévus dans les codes des pays participants applicables aux investissements nationaux, panarabes et étrangers. Ainsi, les avoirs de la Société peuvent être transférés, mais ils ne peuvent être ni nationalisés ni expropriés. L'exécution du mandat de la SAI s'articule autour de deux grands domaines d'activité.

1. Investissement dans des projets

L'investissement dans des projets est la fonction principale de la SAI. En règle générale, la Société prend ses décisions d'investissement en fonction de la viabilité économique et commerciale des projets. Elle tient aussi compte d'autres facteurs comme l'importance du projet sur le plan stratégique, la place qu'il occupe dans le plan de développement global du pays bénéficiaire ainsi que la mesure dans laquelle il favorisera l'intégration des secteurs économiques et une meilleure utilisation des ressources locales.

La Société joue un rôle de catalyseur et de promoteur en matière d'investissement en remplissant, entre autres, les fonctions suivantes.

- Déterminer la viabilité des projets en les soumettant à des études de faisabilité ou en évaluant de telles études exécutées par d'autres.
- Favoriser la réalisation des projets retenus en contribuant à leur financement et en fournissant, aux étapes initiales, l'aide technique requise pour qu'ils puissent être mis en oeuvre dans les délais fixés et le plus économiquement possible.
- Participer à la gestion des projets en cours en se faisant représenter au sein des conseils d'administration concernés.

- Assurer le suivi des projets en cours en coordination avec les autres parties, de façon à favoriser une plus grande efficacité sur le plan de la productivité et une plus vive concurrence.

2. Services bancaires

Des services bancaires sont offerts par une succursale de la SAI établie à Bahreïn, qui agit à titre de succursale bancaire extraterritoriale avec l'autorisation et sous la surveillance de l'Autocrité monétaire de Bahreïn. Ces services ont permis d'améliorer la situation au chapitre de l'investissement de capitaux dans les projets en fournissant des recettes qui peuvent être réinvesties et en mobilisant les fonds excédentaires arabes à l'appui des économies arabes.

La succursale bancaire extraterritoriale de la SAI offre les services suivants:

- Des services bancaires commerciaux, y compris la prestation de services de financement des opérations commerciales et d'autres facilités de crédit à différentes entités. La SAI a aussi mené des activités de financement des opérations commerciales avec d'autres banques (y compris dans le cadre du programme de financement des opérations commerciales arabes) pour favoriser le commerce aussi bien entre pays arabes qu'entre pays arabes et non arabes. En 1996, la SAI a consacré 207 millions de dollars US au financement des opérations commerciales, dont 56 millions pour le secteur privé.
- Des services bancaires d'investissement (financement de projet, gestion de portefeuille, placement en valeurs mobilières, services d'exploitation financière relatifs aux dépôts, aux opérations de change et aux instruments du marché monétaire).
- Des services bancaires islamiques permettant d'offrir des modes de financement qui sont en accord avec la loi sacrée islamique (la Charia).

La succursale bancaire extraterritoriale est autorisée à traiter avec des établissements à l'extérieur du monde arabe et elle a déjà eu des rapports avec des banques canadiennes, notamment pour des opérations de financement en consortium.

La SAI préfère traiter avec plusieurs partenaires lorsqu'elle participe à un projet. Cependant, les entreprises participantes doivent être arabes; il ne peut s'agir d'entreprises étrangères

faisant des affaires dans des pays arabes, à moins qu'une entreprise arabe ne participe à la réalisation du projet (entreprise en coparticipation) ou ne détienne une proportion importante des actions de l'entreprise étrangère concernée.

La SAI a renforcé ses rapports avec les organismes régionaux de promotion des investissements et suit avec un vif intérêt le déroulement des programmes de privatisation mis en oeuvre par beaucoup de pays arabes. Tant la Banque mondiale que la Société financière internationale ont des intérêts dans la SAI. La Société est constituée de trois unités : Agriculture, Services et Industrie. À la fin de 1996, la SAI participait à 34 projets (16 dans le secteur industriel, 5 dans celui de l'agriculture et 13 dans celui des services) dans lesquels elle avait investi un total de 210 millions de dollars US.

Les promoteurs doivent effectuer des études de faisabilité. La SAI engage parfois des consultants indépendants pour examiner les projets et les propositions. Les consultants canadiens intéressés doivent soumettre par écrit à la Société les renseignements pertinents (compétences, références et expérience). Du point de vue financier, la SAI pourrait présenter de l'intérêt pour les promoteurs d'un projet d'investissement prévoyant l'établissement d'un syndicat de prêts avec différentes entités. La Société pourrait aussi devenir dans le proche avenir un intéressant moyen de participer aux projets de privatisation des infrastructures. Les entreprises qui ont une vision et un plan d'activité à long terme devraient examiner la possibilité de conclure des accords de partenariat tels que des associations stratégiques et des entreprises en coparticipation avec des entreprises arabes.

ARAB TRADE FINANCING PROGRAM (ATFP) (PROGRAMME ARABE DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS)

Arab Monetary Fund Building, 7th floor, Corniche Road
P.O. Box 26799, Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : (971-2) 316-999
Télec. : (971-2) 316-793

L'Arab Trade Financing Program (ATFP), créé en 1989 par le Fonds monétaire arabe (FMA, c'est-à-dire le FMI du monde arabe), est une institution financière spécialisée qui correspond à la SEE au Canada. Ce programme n'est cependant entré en activité qu'en 1992. Il a pour objectif de développer et de promouvoir le commerce entre les pays arabes ainsi que d'améliorer la capacité concurrentielle des exportateurs arabes. À cette fin, il offre un refinancement sous forme de marges de crédit, pour les exportations, les importations et les réexportations, de même que de crédits-acheteurs, par l'entremise d'organismes nationaux désignés par les autorités monétaires dans 18 pays arabes.

Les produits admissibles sont ceux qui ont une valeur ajoutée d'au moins 40 % provenant de sources primaires et/ou d'autres facteurs de production intérieurs dans un pays arabe. Seules les transactions commerciales inter-arabes sont admissibles; les transactions d'un pays arabe vers un pays non arabe ne le sont pas. Certains produits comme le pétrole brut, les produits usagés et les marchandises réexportées ne sont pas admissibles au refinancement. Le financement, en dollars américains, peut correspondre à un maximum de 85 % de la valeur des marchandises exportées. Les organismes nationaux jouent un rôle important dans l'attestation du contenu national (valeur ajoutée).

L'ATFP soutient les entreprises arabes dans leurs activités d'exportation en offrant aux acheteurs des formules de financement concurrentielles sur le plan international. Il peut également déterminer le niveau de garantie et d'assurance requis selon le risque en cause. Trois groupes d'institutions peuvent participer à l'ATFP: i) le FMA; les institutions financières panarabes et les institutions bancaires et financières gouvernementales; ii) les institutions financières et bancaires arabes privées; iii) les institutions financières à participation conjointe arabe et étrangère et les institutions financières et bancaires internationales.

Le capital versé de l'ATFP s'élève à environ 454 millions de dollars US, dont 250 millions proviennent du Fonds monétaire arabe, 100 millions, du Fonds arabe, 25 millions, de l'Arab Banking Corporation, et 23 millions, des banques centrales arabes. En 1996, 47 demandes de marges de crédit ont été approuvées, et l'on a conclu 28 accords correspondant à un montant total de 142,6 millions de dollars US.

L'ATFP a également entrepris de mettre en place un réseau inter-arabe d'information sur le commerce, de concert avec le PNUD et le CCI. Il s'est vu confier par la Ligue arabe le mandat de mettre sur pied et d'administrer ce réseau sur une base régionale. Les entreprises canadiennes peuvent consulter la base de données du réseau en vue de rechercher des occasions d'affaires et des possibilités de partenariat, sur le site Web de l'ATFP: www.atfp.com.

Parmi les autres initiatives, on compte la création de nouveaux instruments financiers avec l'aide du PNUD et du CCI, le perfectionnement des ressources humaines en collaboration avec la CNUCED et des réunions entre acheteurs et vendeurs au CCI, à Genève, en vue de promouvoir les produits arabes.

Les entreprises canadiennes qui envisagent d'exporter des produits dans la région peuvent structurer leurs ententes de manière à fournir les 60 % restants de la valeur ajoutée, tout en obtenant peut-être un financement d'au moins 85 % de l'ATFP. D'après l'information obtenue, certaines institutions financières canadiennes font affaire avec l'ATFP.

BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE
(BADEA)

Rue Abdel Rahman El-Mahdi
B.P. 2640, Khartoum, Soudan

Établie par les pays arabes exportateurs de pétrole à la suite de la crise pétrolière de 1973-1974, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) a pour mandat de favoriser la coopération économique, financière et technique entre les pays d'Afrique et les pays arabes.

La BADEA a un double rôle : fournir et coordonner l'aide arabe aux pays d'Afrique non arabes; et permettre des échanges de vues sur la coopération entre les pays d'Afrique et les pays arabes.

La BADEA finance le développement économique dans les pays d'Afrique, stimule les investissements arabes dans le développement de l'Afrique et facilite la prestation des services d'aide technique aux pays concernés. Quarante et un États membres de l'Organisation de l'unité africaine qui ne font pas partie de la Ligue des États arabes sont admissibles à l'aide offerte par la BADEA; à la fin de 1996, trente-neuf d'entre eux avaient bénéficié de cette aide. Entre 1975 et 1996, la Banque a financé 226 prêts ou projets pour un montant total de 1,63 milliard de dollars US et accordé des subventions d'aide technique pour un montant de 36 millions de dollars US.

La BADEA est financée par les gouvernements des pays arabes. Elle accorde des prêts pour des projets à des conditions privilégiées et fournit de l'aide technique, principalement pour des études de faisabilité de projets.

Les conditions des prêts varient selon la nature du projet visé et la situation économique du pays bénéficiaire. Suivant les chiffres recueillis à la fin de 1995, le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis par la Banque était de 3,26 % et leur échéance, de 18,5 ans (en comptant un différé d'amortissement de 4,4 ans). Cette moyenne pondérée correspond à une subvention de 43 %.

La participation de la BADEA au financement d'un projet ne doit pas dépasser la moitié du coût total du projet ou 15 millions de dollars US. Exceptionnellement toutefois, la participation de la Banque peut aller jusqu'à 80 % du coût total du projet, à condition que ce coût ne dépasse pas 10 millions de dollars US.

À la réunion de son conseil d'administration qui a eu lieu à Marrakech du 10 au 12 mars 1996, la BADEA a présenté un « plan d'action 1995-1999 » pour 40 pays non arabes d'Afrique. À sa

réunion annuelle tenue à Abou Dhabi en mai 1977, le conseil a par ailleurs approuvé l'affectation d'un montant de 50 millions de dollars US au financement du commerce entre les pays arabes et les pays d'Afrique. Les fonds sont administrés par la Banque islamique de développement pour le compte de la BADEA, conformément aux règles, exigences et procédures établies par le conseil d'administration de cette dernière.

Fonds arabe spécial pour l'aide économique en Afrique (FASEA)

Le FASEA avait été établi en même temps que la BADEA, en janvier 1974, par les pays arabes exportateurs de pétrole comme fonds d'urgence. On en avait confié l'administration à la Ligue des pays arabes. Le Fonds ne pouvait être utilisé pour des pays arabes d'Afrique.

Les ressources financières du FASEA ont été intégrées à la BADEA en 1977. Au chapitre des interventions d'urgence menées dans le cadre du FASEA entre 1974 et 1977, on a notamment aidé 32 pays à redresser leur balance des paiements. En 1970, la BADEA a aussi fourni des services d'aide d'urgence dans le cadre de ses programmes spéciaux pour le secteur agricole.

À la fin de 1996, les prêts consentis par la BADEA se répartissaient comme suit entre les différents secteurs d'intervention :

Transports et infrastructure :	51,0 %
Énergie :	8,0 %
Agriculture :	30,3 %
Industrie :	3,0 %
Éducation :	1,0 %
Aide technique :	1,6 %
Éducation et santé :	1,0 %
Banques de développement national :	4,0 %

Comme la BADEA a son siège à Khartoum, au Soudan, il est difficile pour les spécialistes et les cadres intéressés de communiquer avec l'organisme. La Banque a toutefois un bureau de liaison au Caire, en Égypte, avec lequel on peut communiquer en s'adressant à l'ambassade. Les consultants doivent s'inscrire en remplissant les formulaires de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils.

Malgré ses engagements annuels, qui atteignent 100 millions de dollars US, le BADEA continuera de jouer un rôle de soutien (c'est-à-dire de fournir l'argent qui manque pour structurer un prêt) plutôt qu'un rôle de chef de projet, qui supervise normalement le déroulement des activités jusqu'à la fin.

SOCIÉTÉ INTERARABE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS (SIGI)

B.P. 23568 Safat, 13096 Koweït
Tél. : (965) 4844500
Télec. : (965) 4815741 ou 42

La Société interarabe de garantie des investissements est un organisme régional analogue à l'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale. Tous les États arabes en font partie. La Société, établie en 1974, a son siège au Koweït. Son capital libéré dépasse les 80 millions de dollars US. Son rôle consiste à stimuler les investissements arabes dans les pays arabes, de façon à favoriser le développement et l'intégration économiques du monde arabe.

La SIGI fournit essentiellement des garanties de crédit à l'exportation contre les risques politiques et commerciaux, des garanties pour les investissements (contre les risques politiques seulement) ainsi qu'une couverture d'assurance pour les investissements arabes et les opérations commerciales entre États arabes. Elle s'occupe aussi de promotion des investissements entre pays arabes.

Seuls les investisseurs qui ont la nationalité d'un pays arabe ou les entreprises dans lesquelles des nationaux arabes ont une participation importante et dont le siège se trouve dans un des pays membres de la SIGI sont admissibles aux programmes de la Société. La couverture offerte ne s'applique pas dans le pays de l'investisseur et seuls les nouveaux projets de plus de trois ans sont admissibles. La SIGI offre ses programmes aux banques et aux établissements financiers qui appartiennent à des intérêts arabes et étrangers et dont au moins la moitié du capital est arabe, de façon à les encourager à investir davantage dans les pays arabes. La Société fournit aussi des garanties pour des projets de privatisation, des contrats de construction-exploitation-transfert et des contrats de construction-exploitation-gestion.

La valeur annuelle des opérations de la SIGI varie entre 100 et 150 millions de dollars US.

Les entreprises canadiennes qui se proposent de vendre du matériel à un client qui veut investir dans une usine ou dans un projet dans un pays tiers (arabe) peuvent s'adresser à la SIGI.

THE INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANIZATION (IIRO)

B.P. 1285, Djeddah 21431, Arabie saoudite
Tél. : (966-2) 651 5411/7170
Télé. : (966-2) 651 8491

L'IIRO est une organisation non gouvernementale d'aide humanitaire qui a été établie en 1978 pour prêter assistance aux victimes de catastrophes naturelles et de guerres partout dans le monde. On a décidé de créer l'organisation notamment après avoir constaté que 80 % de ces réfugiés et de ces victimes étaient des musulmans. Le financement de l'organisation est assuré dans une large mesure par des dons de particuliers en Arabie saoudite. Un fonds de dotation (Sanabil Al-Khairi) a été créé pour assurer des revenus stables requis pour financer les différentes activités de l'IIRO.

Les programmes de secours de l'IIRO servent à fournir des services médicaux, éducatifs et sociaux à des personnes qui en ont désespérément besoin. L'organisation encourage aussi l'entrepreneuriat en parrainant la réalisation de projets viables et la création de petites entreprises qui peuvent aider les victimes à trouver de l'emploi et à gagner leur vie. Pour s'acquitter de ce mandat, l'IIRO a établi un vaste réseau de relations nationales et internationales avec différents organismes de secours islamiques et non islamiques ainsi qu'avec des personnes qui interviennent dans plusieurs pays, des pays de la CEI jusqu'au Bangladesh et à la Sierra Leone.

L'IIRO, qui a son siège à Jeddah, est constituée de différents services qui interviennent dans des secteurs particuliers.

- Le service des secours d'urgence et de l'aide aux réfugiés fournit l'aide d'urgence requise lorsque des catastrophes naturelles ou technologiques surviennent. Le service collabore avec les ONG, les organismes de secours internationaux et des organisations comme l'UNICEF, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque Islamique de développement, pour faciliter le rapatriement des réfugiés et la prestation des services d'aide de secours.
- Du moment de son établissement jusqu'en 1995, le service des soins de santé a fourni des services de santé à quatre millions de personnes dans plus de 45 pays.
- Le service d'aide aux orphelins et d'assistance sociale pourvoit aux besoins essentiels des gens (nourriture, vêtements, éducation, entretien,

logement, etc.) dans le cadre d'un programme de parrainage.

- Le service de l'éducation s'occupe de la construction d'écoles et du parrainage d'établissements d'enseignement et d'enseignants, offre des bourses (y compris des bourses universitaires) à certains groupes et assure la formation d'enseignants.
- Le service de l'agriculture contribue au développement d'une production agricole axée sur l'autosuffisance par différentes mesures d'aide financière et technique. Dans la mesure du possible, on essaie d'intégrer cette aide aux mesures liées à la réinstallation des gens, à l'éducation et à la santé.
- Le service des études en architecture et en génie est une unité technique qui s'occupe de la mise en oeuvre de différents projets de construction de l'IIRO. Le service supervise les activités d'étude, de conception et d'exécution des projets de construction et engage des ingénieurs pour faire ce travail.
- Enfin, le service responsable du projet « Nos enfants » fournit aux enfants des livres et des documents audiovisuels à caractère culturel et éducatif.

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

P.O. Box 5925, Djeddah 21432, Arabie saoudite
Tél. : (966-2) 636-1400
Télec. : (966-2) 636-6871

La Banque islamique de développement (BID) est une institution multilatérale de développement unique en son genre, car elle finance des projets de développement non seulement dans les pays membres, mais également dans des collectivités musulmanes partout dans le monde, conformément aux principes de la Charia (la loi musulmane). À l'heure actuelle, elle compte parmi ses membres 51 pays qui appartiennent également à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Certains pays de la CEI, l'Albanie, l'Ouganda, le Gabon, le Mozambique et le Suriname, en font partie. Créée en 1973, la BID est essentiellement structurée en quatre grandes divisions, dont trois sont dirigées par un vice-président (finances, opérations et administration), la quatrième étant dirigée par un conseiller auprès de la banque (pour les questions relatives au secrétariat, à l'information, aux politiques et à la planification stratégique). Les deux premières divisions intéressent plus particulièrement les entreprises qui veulent faire affaire avec la BID. À la division des finances, le service du financement et de la promotion du commerce et le service du développement des entreprises ont une grande importance pour les exportateurs. Les activités traditionnelles de prêt-projet, qui intéressent les entrepreneurs principaux et les experts-conseils, sont assurées par la division des opérations, laquelle est subdivisée en trois services selon la langue des pays membres : francophone, anglophone et arabe. Les services lusophones et hispanophones sont regroupés au sein du service francophone.

La BID a mis en oeuvre un programme stratégique visant les priorités à moyen terme et les principaux aspects opérationnels : l'objectif de ce programme est de mettre l'accent sur la coopération entre les pays membres, l'amélioration des ressources humaines, la promotion des sciences et de la technologie, la réduction de la pauvreté et la conservation de l'environnement. Récemment, on a accordé une importance spéciale, dans le cadre de ce programme, à la promotion du secteur privé et des PME. Comme les autres IFI, la BID se soucie du rendement de ses opérations et cherche à améliorer et à rationaliser la gestion de son cycle de projet. Tous les projets financés par la BID doivent franchir un cycle de définition, d'élaboration, d'évaluation, de mise en oeuvre et de postévaluation. On s'attend à ce que, dans le proche avenir, le financement consenti par la Banque passe progressivement d'une démarche axée sur les projets à une démarche axée sur les pays. Reconnaisant l'importance du secteur privé dans le développement des pays membres et dans le

cadre de son propre programme stratégique, la Banque a récemment lancé un programme de soutien de l'entreprise privée. Au cours de 1997, elle a expressément créé un service à part entière s'occupant du développement des entreprises, qui assurera l'exécution de ses programmes actuels et prévus d'aide au secteur privé. Ce service compte trois sections, qui sont chargées de la plupart des aspects des activités liées à l'entreprise privée. Ce sont les suivantes : 1) développement de l'entreprise privée; 2) services de marketing et de consultation; 3) gestion du portefeuille de capitaux. Les questions relatives aux institutions nationales de financement du développement et aux banques islamiques sont du ressort de la section du développement de l'entreprise privée.

La BID et 44 banques islamiques ont noué des liens d'étroite collaboration qui ont donné lieu à la création des institutions suivantes :

- *Islamic Banks' Portfolio (Portefeuille des banques islamiques) (à la BID)
- *Unit Investment Fund (Fonds d'investissement unitaire) (à la BID)
- *Islamic Trade Company (à Bahreïn)
- *Research Coordination of Islamic Banks (Coordination de la recherche des banques islamiques) (en Égypte)
- *International Islamic Lease Financing Company (au Koweït)

La BID soutient le secteur privé en investissant dans les capitaux propres d'entreprises privées et de banques islamiques. Jusqu'à présent, elle a investi dans 14 banques et 78 entreprises.

Les approbations totales de la BID visant 184 opérations, y compris les opérations commerciales et spéciales, correspondaient à 1 498 millions de dollars US en 1995-1996, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. La répartition sectorielle des projets financés par la Banque était la suivante : services publics : 33 %; transports et communications : 20 %; santé et éducation : 19 %; agriculture et agro-industrie : 19 %; industrie et exploitation minière : 8,2 %. Le financement de la BID se fait en dinars islamiques (ID); un ID correspond à un DTS du FMI.

La promotion de la coopération économique entre les pays membres a été l'un des principaux objectifs de la Banque depuis sa création. Il s'agit là d'un rôle unique en son genre, dans le cadre duquel la Banque s'efforce de promouvoir le commerce, la coopération technique, les services de consultation et de passation de marchés ainsi que d'autres formes de réseautage économique dans un groupe hétérogène de pays membres. Les

instruments financiers le plus fréquemment utilisés et compatibles avec la Charia, qui interdit l'imputation de taux d'intérêt, sont le prêt, le crédit-bail, la participation au capital et la vente à tempérament. La Banque s'efforce d'instituer le partage des bénéfices comme mode régulier de financement. L'aide technique sert essentiellement à faciliter la préparation et la mise en oeuvre de projets par voie de subventions ou de prêts ou d'une combinaison des deux.

La BID est engagée dans trois grands types d'activités.

1. FINANCEMENT DE PROJETS par les mécanismes suivants:

a) Prêts relatifs à des projets socio-économiques de développement de l'infrastructure (faisant habituellement intervenir une mise en oeuvre à long terme et la production de recettes). Ces prêts correspondent à un maximum de 10 à 12 millions de dollars US, sont consentis sans intérêt et s'accompagnent de frais de service de 0,75 à 2,5 % par an, destinés à couvrir les dépenses administratives. Ils sont remboursables sur une période de 15 à 25 ans, avec un délai de grâce de 3 à 7 ans, dans le cas des prêts ordinaires; pour les pays membres les moins avancés, les prêts sont remboursables sur 25 à 30 ans et le délai de grâce est de 10 ans.

b) Aide technique visant les études de faisabilité, la conception et l'élaboration des documents relatifs aux appels d'offres, la supervision de projets, etc., qui intéressent plus particulièrement les sociétés d'experts-conseils. La BID retient aussi les services d'experts-conseils pour aider son propre personnel dans l'élaboration et le suivi des projets. L'aide est accordée sous forme de prêt ou de subvention ou d'une combinaison des deux modes. Les prêts sont remboursables sur 16 ans, avec un délai de grâce de 4 ans; les frais de service s'élèvent à 1,5 % par an. On choisit les experts-conseils au moyen de concours restreints auxquels peuvent prendre part des experts-conseils de pays non membres; cependant, les pays membres font l'objet d'un traitement préférentiel. Les experts-conseils canadiens qui veulent obtenir des marchés de la BID devraient s'inscrire auprès de celle-ci et envisager de former un partenariat, une alliance ou une coentreprise avec une firme locale dans le pays membre bénéficiaire pour tirer parti du traitement préférentiel accordé aux experts-conseils locaux.

c) Prise de participation au capital de projets industriels et agro-industriels financièrement viables ou par le biais de marges accordées aux institutions nationales de financement du développement. La participation au capital est limitée aux entreprises qui n'ont pas une structure financière productive d'intérêts. Le financement ne dépasse pas le tiers des capitaux du projet.

d) Marges de capital/marges de crédit-bail/marges de crédit à tempérament et marges combinées : La BID et les institutions nationales de financement du développement travaillent en étroite collaboration pour concevoir ces instruments ou mécanismes en vue de soutenir et de renforcer les PME en leur procurant une aide technique destinée à consolider les capacités institutionnelles ainsi qu'un financement accessible. La BID est donc une source intéressante de financement additionnel pour les entreprises canadiennes qui négocient avec des entreprises privées dans les pays membres.

e) Location d'équipement: Dans la pratique, cette formule est fondée sur l'achat par la Banque, puis la location aux bénéficiaires. Pendant la période de location, la BID demeure propriétaire de l'équipement. Depuis quelques années, ce type de financement a été la principale source de fonds à moyen terme accordés par la Banque. À l'heure actuelle, il est surtout utilisé par les pays membres à revenu supérieur. La période de remboursement varie de 7 à 15 ans et comprend un délai de grâce de 2 à 4 ans. Le montant remboursé comporte une majoration de 6 à 8 %. Le plafond normal est de 20 millions de dinars islamiques par projet.

f) Vente à tempérament : Vente à contrat selon laquelle la propriété du bien est immédiatement cédée à l'acheteur, mais le prix d'achat est payable en versements échelonnés. Le remboursement s'effectue normalement sur 6 à 10 ans, avec une majoration de 7 à 8 %.

g) Partage des bénéfices (mudaraba): Mode de financement basé sur le placement de fonds par deux ou plusieurs parties en vue de financer des projets ou activités précis qui produiront un rendement financier raisonnable, les bénéfices étant partagés au prorata entre les parties.

2. FINANCEMENT DU COMMERCE

a) L'Import Trade Financing Facility (service de financement du commerce d'importation) vise à financer les besoins en importation liés au développement des pays membres. Les fonds sont accordés à court terme, pour une période de 9 à 24 mois, à des conditions relativement avantageuses. Ils sont utilisés pour la fourniture de marchandises et leur revente aux pays membres bénéficiaires, avec une majoration raisonnable et une formule de paiements différés. Les entreprises canadiennes peuvent tirer parti de ce mécanisme. Elles peuvent également signaler à leurs clients la possibilité de se prévaloir auprès de la BID d'un financement à taux préférentiel de ce genre si leur pays est membre de la BID.

b) Le Long-term Trade Financing Scheme (système de financement à long terme du commerce), qui a été mis en oeuvre par la

création d'un fonds spécial, vise à promouvoir le commerce entre les pays membres de l'OCI en finançant l'exportation de produits non traditionnels et de biens d'équipement pour des périodes de 6 à 60 mois. Ce système fait intervenir l'achat au comptant d'un bien auprès d'un exportateur et sa revente à un importateur, moyennant une majoration de 5 à 6 % sur les paiements différés.

Le financement dans le cadre de ce système est limité aux exportations de biens admissibles en provenance des pays membres. Les biens sont considérés comme provenant du pays membre s'ils sont produits ou fabriqués à partir d'intrants de ce pays, et/ou d'un pays de l'OCI, correspondant à au moins 40 % de la valeur FAB du produit fini (marchandise exportée). Le financement peut correspondre à un maximum de 80 % de la valeur FAB.

c) L'Islamic Banks' Portfolio (Portefeuille des banques islamiques), dont l'objectif est de financer le commerce entre les pays membres, mène des activités de crédit-bail et de participation au capital. Il est conçu pour répondre aux besoins des importateurs et exportateurs du secteur privé en finançant des biens d'équipement et autres. Il vise essentiellement à encourager la négociation de certificats principaux entre les participants et, avec le temps, l'émission de titres négociables sur les marchés secondaires. Les modes de financement sont les suivants : transaction sur marchandises assortie d'une majoration; contrat d'achat selon lequel le prix est payé à l'avance et les produits sont livrés par la suite; ou formule de location et de vente à tempérament. Vingt banques islamiques prennent part au portefeuille, dont le capital versé s'élève à 100 millions de dollars US.

d) Le Unit Investment Fund (Fonds d'investissement à participation unitaire) est un fonds en fiducie qui regroupe l'épargne d'investisseurs individuels et institutionnels et investit cette épargne dans des projets productifs réalisés dans les pays membres. Jusqu'à présent, il a réuni des capitaux s'élevant à 325 millions de dollars US.

e) L'Islamic Corporation for the Insurance of Investment and Export Credit (ICIEC) est une société qui offre une assurance-crédit à l'exportation pour couvrir le non-paiement des crédits à l'exportation à recevoir en cas de réalisation de risques commerciaux et non commerciaux (en fonction du pays). À l'heure actuelle, l'ICIEC offre uniquement une assurance-crédit à l'exportation. Les activités d'assurance-investissement sont censées débuter en 1998.

f) L'International Islamic Lease Financing Company (ILC) est une société de financement conjointe constituée par la BID et d'autres banques islamiques en vue de la mise sur pied d'une

société de crédit-bail établie au Koweït. L'ILC créera des sociétés de crédit-bail spécialisées à l'échelon national dans divers pays membres.

Autres initiatives de financement et de promotion du développement des entreprises

Dans le cadre de sa recherche de modes de financement novateurs compatibles avec la Charia, la BID a lancé en 1966 un mode de financement à moyen terme appelé istisna'a, pour la promotion du commerce de biens d'équipement entre les pays membres et l'amélioration de la capacité de production. Il s'agit d'un contrat de fabrication ou de construction selon lequel le vendeur consent à fournir à l'acheteur les produits finis décrits, après que ces produits auront été fabriqués ou construits conformément à cette description, dans un certain délai et à un prix convenu. Le financement sera étendu au stade antérieur à l'expédition des marchandises, c'est-à-dire au stade de la production. De plus, la formule de l'istisna'a dotera la BID d'un mode de financement des projets d'infrastructure qui ne se prêtent pas facilement à un financement par crédit-bail ou par vente à tempérament.

3. OPÉRATIONS SPÉCIALES

Les opérations spéciales consistent en l'octroi de subventions à des fins de formation ou de recherche, de secours aux sinistrés ou d'avancement des causes islamiques.

DÉMARCHES ET INSCRIPTION

Le conseil de la BID se réunit toutes les sept semaines pour examiner ou approuver les projets soumis par les pays membres. La liste des projets approuvés est rendue publique par la Banque; on peut l'obtenir en s'adressant à la Banque, à l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire ou à notre bureau de Djeddah. Les entreprises canadiennes devraient examiner régulièrement cette liste pour y chercher des projets potentiels.

Même si ce sont les pays bénéficiaires qui gèrent le processus d'appel d'offres, la BID conserve un droit d'acceptation ou de rejet des recommandations. Les règles d'appel d'offres international sont observées. Toutes les entreprises doivent donc faire des démarches auprès des organismes d'exécution lorsqu'elles prennent connaissance de projets qui en sont aux premiers stades du processus.

Dans le cas des experts-conseils, même si l'on accorde la préférence aux pays membres, ceux-ci ne semblent pas disposer d'expertise suffisante dans certains domaines. La BID procède habituellement à la sélection à partir d'une liste de

3 700 experts-conseils (dont seulement 600 viennent de pays membres). Il est essentiel de s'inscrire; à cette fin, on peut demander des formules d'inscription à la Banque. Deux comités, l'un à la BID et l'autre dans le pays bénéficiaire, examinent ensuite une liste restreinte de six à dix experts-conseils. Il faut envoyer les formules remplies au chef des services de marketing et de consultation.

Le partenariat avec une entreprise d'un pays membre serait avantageux dans certains cas. On recommande aux entreprises canadiennes d'explorer cette possibilité avec la Technical Assistance Association of Islamic Consultants (l'Association des experts-conseils islamiques en aide technique), établie au Caire et, dans le cas des entreprises, avec une association analogue établie à Rabat.

ORGANISATION DES PAYS ARABES EXPORTATEURS DE PÉTROLE (OPAEP)

B.P. 20501 Safat 13066, Koweït
Tél. : (965) 4844500
Télé. : (965) 4815747

L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) - qu'il ne faut pas confondre avec l'OPEP, qui a son siège à Vienne et qui a un nombre plus grand de pays membres - a été fondée en 1968 par le Koweït, la Lybie et l'Arabie saoudite. D'autres pays arabes en sont devenus membres par la suite. La Tunisie a demandé de ne plus en faire partie en 1986.

À la différence de l'OPEP, qui s'occupe principalement des politiques globales et des prix applicables au pétrole et au gaz, l'OPAEP est une organisation intergouvernementale régionale exclusivement arabe dont le mandat est de favoriser la coopération entre ses membres dans les activités de développement de l'industrie pétrolière ainsi que de faciliter l'harmonisation des stratégies et des orientations avant les réunions de l'OPEP. Pour remplir ce mandat, l'OPAEP intervient aussi bien sur le plan politique que financier, notamment en organisant des réunions ministérielles, des conférences sur l'énergie et des séminaires techniques et en parrainant des coentreprises. Contrairement à l'usage des Institutions financières internationales, l'aide de l'OPAEP est offerte à tous ses États membres, sans égard au revenu par habitant, et elle est limitée au secteur pétrolier et gazier.

Pour atteindre ses objectifs, l'OPAEP a parrainé l'établissement de quatre sociétés et d'un institut de formation, pour faciliter les interventions communes arabes et l'intégration économique arabe dans l'industrie pétrolière. Ces quatre sociétés et cet institut sont les suivants :

- La Société arabe des transports maritimes de pétrole (Arab Maritime Petroleum Company ou AMPC) qui s'occupe de transport d'hydrocarbures.
- Un chantier maritime et bassin de radoub arabes (Arab Shipbuilding and Repair Yard), qui exploite un dock flottant et un chantier de réparation à Bahreïn.
- La Société arabe d'investissement pétrolier (Arab Petroleum Investment Corporation ou APICORP), qui s'occupe principalement du financement de projets pétroliers et gaziers dans les secteurs amont et aval de l'industrie, en raison de l'importance des sommes qu'il faut investir dans ce genre de projets. L'APICORP est associée à la quatrième société, l'Arab Petroleum Services Co., et à ses filiales, l'Arab Drilling and Workover Co. (ADWOC), l'Arab Well Logging Co. (AWLCO) et l'Arab Geophysical Exploration Services Co. (AGESCO).

- L'Institut arabe de formation pour les produits pétroliers (Arab Petroleum Training Institute ou APTI).

L'APICORP a contribué financièrement à la réalisation de plusieurs projets dans le secteur pétrolier (produits pétrochimiques, fibres, phosphates, etc.), y compris de projets du secteur privé, en investissant dans des projets arabes. En 1996 seulement, ces investissements ont atteint 139 millions de dollars US. Les projets sont financés moyennant un engagement limité du gouvernement bénéficiaire ou des promoteurs privés concernés. L'APICORP s'occupe aussi du financement de l'exportation de produits pétroliers bruts arabes vers différents pays. En 1996, la Société a consacré 111 millions de dollars US à cette activité.

Étant donné que l'OPAEP ne participe plus directement à la réalisation des projets comme elle le faisait durant les années 1970 et au début des années 1980, elle s'occupe maintenant davantage de financement, ce qui peut présenter de l'intérêt pour une entreprise canadienne qui voudrait réaliser un projet dans un des pays membres de la Société. L'OPAEP, en raison de ses autres activités et du secrétariat dont elle est le siège, demeure une plaque tournante pour obtenir de l'information sur les activités du monde arabe dans le secteur pétrolier et peut certainement aider les entreprises canadiennes à se constituer des réseaux de relations.

FONDS DE L'ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE POUR
LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Parkring 8, Vienne A-1010, Autriche

Tél. : (43-1) 51564-0

Télec. : (43-1) 513 92 38

Le Fonds de l'OPEP est une institution financière de développement intergouvernementale dont le mandat est de favoriser la coopération entre les pays de l'OPEP et les pays en développement dans un esprit de solidarité entre pays du Sud. Pour remplir ce mandat, le Fonds met notamment à la disposition des pays bénéficiaires les ressources financières dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social.

Le Fonds a été créé il y a 20 ans par les 13 pays membres de l'OPEP (c'est-à-dire les pays arabes exportateurs de pétrole, le Gabon, le Nigéria, l'Équateur, le Venezuela, l'Indonésie et l'Iran). L'objectif était d'établir une structure unique pour canaliser l'aide accordée par les pays membres. Les ressources dont dispose le Fonds s'ajoutent aux ressources offertes par les pays de l'OPEP dans le cadre d'autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

Le Fonds consent des prêts à des conditions de faveur pour le financement de projets, de programmes ou de balances des paiements. Il accorde aussi des subventions pour des activités dans le domaine de l'aide technique, de l'aide alimentaire, de la recherche et ainsi de suite. Le taux d'intérêt exigé pour les prêts, actuellement de 2 %, sera ramené à 1 % en 1998. L'échéance des prêts est de 17 ans et un différé d'amortissement de cinq ans est prévu. Bien que les opérations de secours d'urgence ne fassent pas explicitement partie de son mandat, le Fonds participe parfois à des interventions internationales destinées à soulager la souffrance des populations de régions dévastées par des catastrophes naturelles ou technologiques, comme, récemment les victimes d'inondations en Somalie et d'un typhon au Vietnam.

Tous les pays en voie de développement qui ne font pas partie de l'OPEP sont en principe admissibles à l'aide offerte dans le cadre du Fonds, comme aussi les organismes internationaux tels que le Fonds international de développement agricole, dont les activités profitent aux pays en voie de développement. L'aide est accordée en priorité aux pays les moins développés et, d'une manière plus générale, aux pays à faibles revenus. On prête une grande attention aux priorités définies par les pays bénéficiaires. Depuis sa création, le Fonds a aidé 95 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Caraïbes et consenti des prêts dans tous les grands secteurs économiques.

Depuis son établissement, le Fonds de l'OPEP a accordé des prêts et des subventions d'un montant total de 4,64 milliards de dollars US pour plus d'un millier de projets. En 1996, le Fonds a approuvé 28 prêts d'un montant total de 146,2 millions de dollars US pour des projets et un autre prêt de 13 millions pour un programme d'importation de produits de base. Le Fonds a aussi accordé 18 subventions d'un montant de 2 324 000 \$ US, principalement pour des services d'aide technique. Comme on l'a dit précédemment, tous les grands secteurs ont bénéficié de ces subventions, notamment ceux de l'éducation et de l'agriculture (16 %) et de l'énergie (7 %).

Le Fonds peut soit s'occuper lui-même de l'évaluation technique, économique et financière des projets qui lui sont soumis, soit confier cette tâche à un organisme de développement international compétent ou à un organisme qualifié d'un pays membre de l'OPEP. De même, l'administration d'un grand nombre de prêts consentis par le Fonds pour des projets ou des programmes a été confiée à des organismes d'aide au développement.

En matière d'achat, le Fonds de l'OPEP se conforme aux mêmes règles d'appel d'offres international que la Banque mondiale. Le Fonds ne participe toutefois pas directement au processus d'appel d'offres, cette responsabilité étant laissée au pays bénéficiaire. À l'étape de la mise en oeuvre, l'organisme d'exécution surveille le déroulement du projet, mais il doit faire périodiquement rapport au Fonds.

On sollicite parfois l'aide de consultants pour la préparation et l'évaluation des projets. Les consultants canadiens qui veulent s'inscrire auprès du Fonds de l'OPEP doivent demander par écrit des formules d'inscription au directeur de la recherche et de l'information de l'organisation.

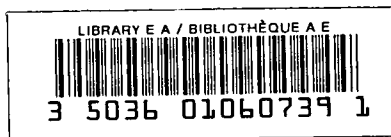
On considère que les compagnies canadiennes bénéficient d'un avantage concurrentiel dans les Caraïbes et en Afrique francophone.

L'éducation est le secteur où le besoin de compétences est le plus pressant. Le Fonds consent des prêts à des entreprises privées par l'entremise des gouvernements des pays bénéficiaires. Son conseil d'administration examine actuellement l'opportunité de prêter directement l'argent aux entreprises. Différentes formules seront examinées (participation financière, prêts ou les deux).

Le conseil d'administration du Fonds se réunit quatre fois par an, en mars, en juin, en septembre et en décembre. C'est à ce moment que les projets soumis sont approuvés (ou rejetés). Les projets approuvés sont annoncés dans un communiqué officiel et on publie une liste de tous ces projets qui, à cette étape, ne

sont pas très avancés, si bien que les entreprises intéressées ont le temps de préparer des soumissions. On peut obtenir les listes de projets approuvés en s'adressant au directeur de l'information ou à la section du commerce de notre ambassade à Vienne.

Leopold Battel/TEF
Janvier 1998



DOCS
CA1 EA677 98A63 FRE
Battel, Leopold
Fonds de developpement et
institutions financieres arabes et
islamiques : secteur bancaire et
.....

